

Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical
du 12 décembre – 20h00
Communauté de communes du Genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel BOUCHER

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT

– **Thonon Agglomération**

Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY - M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI

Communauté de Communes Faucigny-Glière

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

M. Christophe MAYET - M. Henri CALDAIROUX suppléant de M. Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

Excusés : M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE	3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	3
III. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	3
POINT N°1 – ADOPTION DES COTISATIONS 2020 DES MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN	3
POINT N°2 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020.....	3
POINT N°3 – ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS	4
IV. MOBILITE	6
POINT N°1 – AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE.....	6
POINT N°2 – ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR ET A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC POUR ACQUERIR DES PRODUITS ET SERVICES DE MOBILITE	9
V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	10
POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION « AIR DU GENEVOIS FRANÇAIS » AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES.....	10
POINT N°2 – BILAN « LA NUIT EST BELLE »	11
VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12
POINT N°1 – BILAN DES EVENEMENTS ECONOMIQUES : DIGITAL ET SPORTS, SALON DXO ET HACKATHON HACKYOURSPORT	12
VII. GRAND GENEVE	12
POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE	12
VIII. DIVERS	12

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Hubert BERTRAND est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE

Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019 est approuvé.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président informe le Comité syndical de la dernière délibération prise par le Bureau :

- Délibération n° BU2019-15 : adoption de la convention de partenariat et de financement avec le Club des Entreprises de l'Université Savoie – Mont-Blanc pour l'année 2020

III. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 – ADOPTION DES COTISATIONS 2020 DES MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers, pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 29 novembre 2019, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2020.

Le Comité syndical, après avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **FIXE** la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2020 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

Monsieur VALLI indique qu'il n'est pas opposé au principe d'une augmentation de contribution, mais qu'il ne s'agit pas du bon calendrier. Il vote donc contre cette augmentation.

POINT N°2 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal 2020.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à
 - DEPENSES : 3 820 472.00 euros
 - RECETTES : 3 820 472.00 euros
- et en investissement à
 - DEPENSES : 174 440.00 euros
 - RECETTES : 174 440.00 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Stéphane VALLI s'étant abstenu,

- **APPROUVE** le Budget Principal 2020.

Monsieur Hubert BERTRAND regrette que le Pôle métropolitain n'ait pas davantage d'ambition. Il revient sur la demande qu'il a déjà formulée à plusieurs reprises, à savoir mener un référendum afin de partager avec la population les ambitions souhaitées pour le territoire. Il ne conteste pas, pour autant, la hausse de la cotisation pour les EPCI membres. Certaines dernières auraient d'ailleurs pu être supérieures pour porter plus d'actions et d'ambition. Il espère que le prochain mandat répondra à cette attente.

Monsieur Jean DENAIS souligne que nombreux projets ou réalisations comme le Léman Express ou le Tramway Genève-Annemasse vont être bientôt être mis en service. Ils sont les fruits de la vision de nos prédécesseurs et de la détermination constante des élus du Pôle métropolitain. En voyant ce jour Robert BORREL et Claude BIRRAUX à la tribune officielle de l'inauguration du Léman Express, on voit qu'il faut du temps pour mener et réaliser les projets. Aujourd'hui, nous posons les bases de nouveaux projets et d'évolutions majeures pour le territoire à travers notamment la préfiguration d'une Autorité unique de la Mobilité du Genevois français, la préfiguration d'un SCOT métropolitain du Genevois français.

Le mandat qui se termine a permis de créer le Pôle métropolitain et de lancer de nombreuses actions. Nous sommes aujourd'hui un interlocuteur reconnu par nos partenaires suisses et français. Nous sommes aussi « poil à gratter » de la coopération transfrontalière et nous avons pris beaucoup d'initiatives tant sur l'Aéroport, les faux résidents secondaires, le respect des Accords bilatéraux, etc. Nous sommes devenus lisibles avec la création du Pôle métropolitain en le dotant de compétences sur 4 grands domaines d'actions : la mobilité ; l'aménagement du territoire ; la transition écologique ; le développement économique. Les enjeux sont lourds et les évolutions rapides dans le Genevois français et le Grand Genève. Monsieur le Président partage donc le souhait d'une plus grande intégration de nos politiques et de nos dispositifs dans les meilleurs délais.

Ainsi, Jean DENAIS indique que le Bureau exécutif a engagé un travail de bilan et de propositions d'orientations pour le prochain mandat. Un document pourra être ainsi remis dès le mois de mars aux nouveaux exécutifs des intercommunalités membres. Il servira de base de discussions pour que, très vite, ils s'accordent sur les orientations à donner et les décisions à prendre dès les premiers mois d'installation. Monsieur le Président souligne enfin les avancées pour le Genevois français avec notamment la mise en service du Léman Express, PACT'Air ou le covoiturage.

Monsieur Christophe BOUVIER remercie les Présidents des EPCI pour leur mobilisation et leur implication dans les séminaires politiques. Il a pu noter au cours de ce mandat une véritable prise de conscience des élus et une volonté de passer à un niveau supérieur avec la réalisation de démarches à l'échelle du Pôle métropolitain. Il ne partage donc pas la vision de Monsieur Hubert BERTRAND. Les élus du Pôle métropolitain n'ont pas manqué d'ambition pour ce mandat. Nous avons posé les bases et engagé des actions. Néanmoins, il faudra s'interroger sur la structure et le mode de gouvernance du Pôle métropolitain qui devrait évoluer, en fonction des développements prévus pour le territoire. Il faut des positionnements clairs de tous les EPCI. Le Pôle métropolitain préfigure des intégrations plus fortes. Il permet de prendre le chemin vers la Métropole. Il faut l'assumer pleinement. Le Projet de Budget 2020 s'inscrit donc dans cette trajectoire. Il marque l'évolution décidée ensemble et le passage d'une instance de coordination et de contractualisation, à un Pôle plus opérationnel, particulièrement dans le domaine de la mobilité et de la transition écologique, qui impulse, teste et réalise.

POINT N°3 – ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOI

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS2019-07 en date du 21 mars 2019 portant approbation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2020, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- Transformer un poste d'Ingénieur territorial en poste d'attaché territorial,
- Transformer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en poste de rédacteur.
- Transformer un poste d'Attaché Principal en poste d'attaché territorial.

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 13 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière technique :

Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2020.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL			BP 2020	
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
Filière administrative				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	13	11	5
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B			
Rédacteur	B	2	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Total Filière administrative		18	15	5
Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C			
Total Filière technique		2	2	
Total		21	18	5

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

IV. MOBILITE

POINT N°1 – AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Monsieur Stéphane VALLI présente le projet de délibération. Il s'agit d'une délibération importante car elle permet d'engager le travail de préfiguration de l'Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM) unique du Genevois français.

La mobilité constitue un véritable défi pour notre territoire. Nous devons agir sur tous les leviers en développant l'offre de transports publics, les modes doux, les services à la mobilité, l'autopartage et le covoiturage. Nous devons développer des solutions adaptées pour tous les types de territoires : urbains, ruraux, périurbains. L'offre de service en mobilité doit globalement s'améliorer avec ce changement d'échelle et ce passage au Genevois français. Compte-tenu des enjeux, nous devons conjuguer les efforts, mutualiser les moyens. Cela passe aussi par une harmonisation de la billettique, de la tarification. Tout ceci doit devenir plus lisible pour les usagers. Nous le savons, le Versement Transport devra être instauré à l'échelle métropolitaine.

Le territoire a beaucoup progressé sur la question des mobilités à l'occasion du mandat 2014-2020

Dès 2014, la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique sur le périmètre du Genevois français constituait l'un des enjeux prioritaires de la mandature. Afin de mieux appréhender les enjeux de mobilités, de se fixer des objectifs communs et de se doter d'une capacité d'action collective, les élus ont souhaité engager, en 2016, un Schéma Métropolitain des Mobilités comme un premier pas vers la constitution à un horizon lointain d'une AOM unique.

Cette impulsion a porté ses fruits puisque le territoire a fortement accru son investissement sur la question des mobilités.

Le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français, adopté en 2017, fixe d'ambitieux objectifs partagés et montre comment activer l'ensemble des leviers à disposition des collectivités pour faire face à l'accroissement attendu du trafic routier, lié à la croissance démographique : développement de l'offre de transports publics ; développement des modes actifs (vélo, marche) ; développement des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, services numériques) ; mobilité (télétravail et réseau de Tiers-lieux, etc). Il a débouché, en 2018, par la délégation au Pôle métropolitain de la compétence sur les mobilités nouvelles qui l'a conduit à mener des actions ambitieuses en matière de développement des mobilités partagées (autopartage, covoiturage), de plans de mobilités des employeurs, d'intermodalité (étude opérationnelle sur l'exploitation des P+R).

Les EPCI se sont également fortement renforcés sur la question. La Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Thonon Agglo sont désormais compétents sur l'entièreté de leur périmètre, la CC du Genevois, le SM4CC et Annemasse Agglo ont accru leur offre de mobilité et la ville de Bellegarde a étendu sa compétence au périmètre de la commune nouvelle Valsershône.

Les mobilités sur le territoire entrent également dans une nouvelle ère avec la mise en service de la Voie Verte du Grand Genève, du Léman Express, du tramway Genève-Annemasse et les mises en service à venir des autres tramways et BHNS transfrontaliers.

Pour autant les enjeux auxquels font face les collectivités sont toujours plus prégnants.

Le territoire est marqué par une saturation du système de transports et déplacements qui se traduit au quotidien par une congestion majeure et croissante, avec chaque jour, plus de 15 voitures supplémentaires en circulation. Cette situation entrave le bon fonctionnement du territoire et menace à terme sa capacité à engager sa transformation écologique, à maîtriser son développement et garantir, la qualité du cadre de vie. Le territoire fait face à une croissance démographique extrêmement dynamique qui est susceptible d'accroître considérablement ces tensions. A l'horizon 2030, 400 000 déplacements quotidiens supplémentaires sont attendus dont 200 000 en voiture, ce qui est susceptible de faire progresser encore la congestion que connaît le territoire.

L'impératif écologique s'impose et amène le territoire à démultiplier ses efforts dans la lignée de l'engagement transfrontalier PACTAIR pour la qualité de l'air. Ce plan doit permettre d'atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés par le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, à savoir une diminution de 18 % des particules fines (PM10) et de 50 % des oxydes d'azote (NOx) sur la période 2005-2030. La traduction de cet engagement dans les faits suppose un véritable bouleversement du système de transports et déplacement.

Par conséquent, les élus souhaitent se fixer une nouvelle ambition et passer un cap.

Ainsi, les élus font le constat que :

- la coopération nécessite un fort engagement et un travail constant d'impulsion et de coordination;
- les défis que rencontre le territoire appellent à agir plus vite et plus fort au service des habitants et des entreprises.

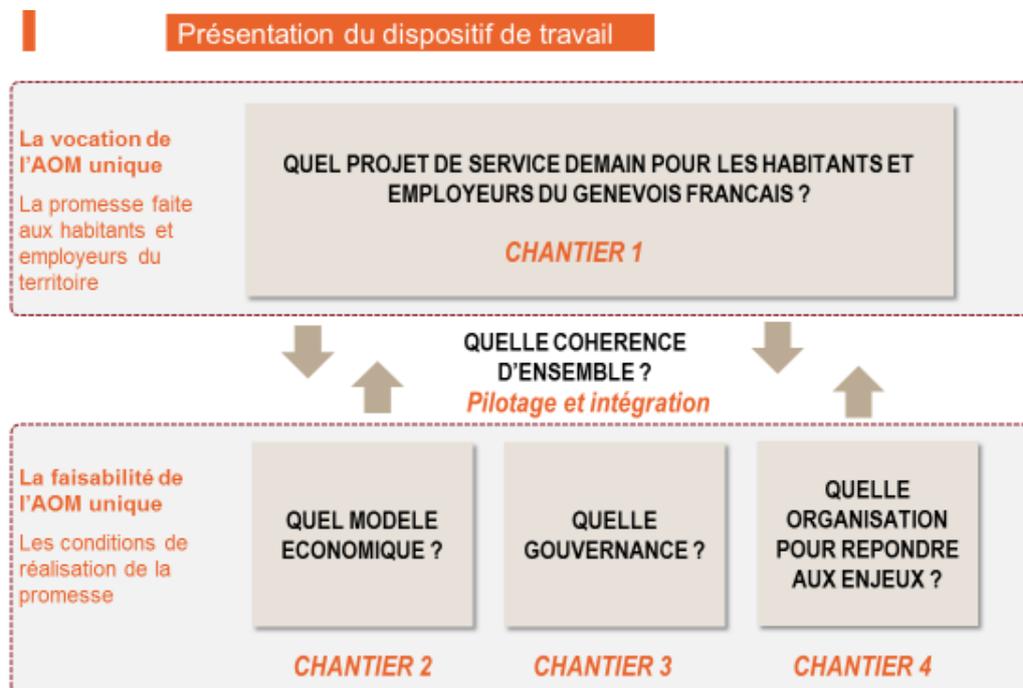
Aussi, les élus souhaitent étudier une bascule plus ambitieuse pour la constitution d'une Autorité Organisatrice unique de la Mobilité sur le territoire du Genevois français au cours du prochain mandat.

La constitution d'une AOM unique est un sujet complexe, mais fondamental. Il représente un moment fort pour le territoire. Par conséquent, il est nécessaire d'engager une démarche permettant :

- d'instruire l'ensemble des dimensions de l'AOM unique pour permettre aux élus de faire un choix éclairé et de s'engager en connaissance de cause ;
- de mobiliser les membres du Pôle métropolitain pour alimenter la démarche et valider les orientations ;
- de cheminer vers l'élaboration d'un pacte mobilité politique et stratégique fondateur pour l'AOM unique ;

- de faire adopter ce pacte par les nouveaux élus à l'automne 2020, point de départ de la préfiguration de l'AOM unique

L'année 2020 doit permettre d'engager un dispositif de travail global permettant de constituer les éléments de ce pacte mobilité sur les 4 chantiers présentés ci-dessous :



Le Comité syndical, après avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **CONFIRME** l'intérêt et la plus-value de créer une AOM à l'échelle du Genevois français ;
- **VALIDE** l'opportunité de travailler aux conditions de faisabilité de création de l'AOM unique, en vue d'élaborer une proposition détaillée aux élus à l'automne 2020, sous forme d'un « Pacte mobilité » ;
- **DONNE MANDAT** aux équipes techniques du Pôle métropolitain et **DEMANDE** aux EPCI membres de donner mandat à leurs équipes techniques, pour engager et conduire conjointement les travaux au cours de l'année 2020, avec l'appui de Bureaux d'études, experts en mobilité.
- **PROPOSE** aux Communautés de communes Faucigny-Glières, du Pays Rochois et d'Arve et Salève d'associer à ces travaux le SM4CC, tant d'un point de vue politique que technique ;
- **CONFIRME** l'intérêt d'associer le Canton de Genève, le Canton de Vaud, les différents partenaires institutionnels français ainsi que le GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) Transports publics aux étapes-clés de ces travaux.

Monsieur Stéphane VALLI insiste sur la nécessité de doter le Pôle métropolitain de moyens adaptés pour répondre à ses ambitions et aux problématiques du territoire. Cette AOM est donc un outil indispensable pour l'organisation du territoire.

Monsieur Hubert BERTRAND interroge Monsieur le Vice-président en charge de la mobilité sur le recours à un prestataire spécialisé dans la mise en place d'AOM. Monsieur Jean DENAIS confirme que cette sollicitation est prévue. Des prestataires accompagnent déjà les services du Pôle métropolitain dans la réalisation de ce projet.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES précise que la création de l'AOM nécessite encore des clarifications notamment sur le niveau de services qui sera mis à disposition de la population. Pour lui, le chantier prioritaire est celui de la définition de l'offre de service souhaitée. Elle déterminera tout le reste.

Monsieur Christian AEBISCHER partage cet avis et rappelle qu'il est important de proposer des services de qualité répondant aux attentes des habitants. Il faut une solidarité globale et il faut que chaque EPCI puisse progresser.

Gilbert ALLARD demande que la question du transport scolaire soit bien intégré dans le travail.

Stéphane VALLI indique que c'est bien le cas. Il en est de même pour le transport lacustre.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES ajoute qu'au-delà de l'AOM, il faudra également définir les besoins en matière de réseaux ferroviaires, et mener cette réflexion en parallèle de celle menée par le Canton de Genève. Ce dernier est entrain de faire des choix pour le long terme à travers le concept de raquette et de diamétrale ferroviaires. Nous devons déterminer nos options, définir nos choix afin de rentrer en discussion avec le Canton de Genève. Ce travail doit être mené en partenariat avec la Région.

Monsieur Denis MAIRE revient sur le lien étroit entre mobilité et aménagement du territoire. Les élus du Pôle métropolitain auraient déjà dû approuver un SCOT unique avant de travailler sur une AOM et c'est pourquoi il n'approuve pas ce projet de délibération. Il ne comprend pas pourquoi il y a tant de réticences à porter un SCOT unique, c'est-à-dire une vision du territoire commune, et un tel engouement à vouloir se lancer dans un outil de gestion et de développement des transports intégrés. Il y a une véritable contradiction et des non-dits qui risquent de rendre difficiles des choix dans l'AOM. Il convient donc de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. C'est par le SCOT qu'il faut commencer. C'est pourquoi il votera contre cette délibération.

Monsieur Jean DENAIS précise que le Comité syndical a pris une délibération similaire à celle-ci, en décembre 2018, qui prépare les bases pour la mise en place d'un SCOT unique à l'échelle du Genevois français. Monsieur Christophe BOUVIER indique que le travail sur un SCOT unique sera mené en parallèle que celui de l'AOM.

Selon Monsieur Jean NEURY, le problème le plus important pour le territoire reste celui de la mobilité .Il rappelle son accord à préparer un SCOT à l'échelle du Genevois français. Il demande seulement que ce SCOT ne soit pas un super-PLUIH, mais un document de planification et d'orientation stratégique.

Monsieur Jean DENAIS conclut en soulignant l'importance de l'étape qui vient d'être franchie avec le vote. Il demande ainsi à chaque Président d'EPCI d'inscrire cette délibération à l'ordre du jour des prochaines instances politiques de leur collectivité. Il est important de pouvoir tous converger sur cette délibération avant la fin de ce mandat. Cela permet de lancer le travail et de proposer des décisions aux nouvelles équipes.

POINT N°2 – ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR ET A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC POUR ACQUERIR DES PRODUITS ET SERVICES DE MOBILITE

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, AGIR réunit 269 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Ces services correspondent aux missions du Pôle métropolitain fixé dans le schéma métropolitain de mobilités et plus exactement à la mission 2 : « le Pôle métropolitain coordonne et accompagne ses membres en charge de la mobilité locale pour mettre en place et animer un réseau technique et politique ». Grâce à la participation à des séances de formation commune, à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) pourront gagner en compétence et partager une culture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise (assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives

à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement transport différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres pourront en bénéficier.

Par ailleurs, il est précisé que l'association AGIR a créé la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP). La CATP propose aux acheteurs publics d'acquérir des produits et services sélectionnés et négociés par des experts, en s'exonérant des procédures de marchés publics. L'adhésion à la CATP, est gratuite et constitue une opportunité pour le Pôle métropolitain du Genevois français de procéder à des achats de produits et services mobilité en adéquation avec sa feuille de route et programmés dans le cadre de son budget mobilité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion du Pôle Métropolitain du Genevois français à AGIR et à la centrale d'achat du transport public (CATP) ;
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 10 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant au budget Mobilité.

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION « AIR DU GENEVOIS FRANÇAIS » AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n°AP-2018-06 / 07-1-1655 de l'assemblée plénière du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 juin 2018, définissant sa stratégie Environnement Energie et notamment son annexe 3 portant sur la qualité de l'air,

Considérant que la convention AIR est une contractualisation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'échelonnant sur trois années (2020-2021-2022) et permettant le financement d'investissements dédiés à l'amélioration de la qualité de l'air jusqu'à hauteur de 4 millions d'euros.

Dans le cadre du dispositif relatif au Genevois français, elle s'applique au EPCI suivants : Annemasse Agglo, Communauté de communes Arve et Salève, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du Pays Bellegardien, Pays de Gex Agglo et Thonon Agglomération. Les Communautés de Communes Faucigny-Glières et Pays Rochois font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve.

Cette contractualisation permet d'accompagner les maîtrises d'ouvrage (Pôle métropolitain, EPCI, communes...) sur plusieurs typologies d'opérations dédiées. Une révision est possible après dix-huit mois afin de proposer une nouvelle ventilation des subventionnements.

Plusieurs réunions techniques ont été organisées avec les services régionaux ainsi que les services des intercommunalités concernées pour identifier les projets d'investissements pertinents.

Cinq opérations ont été retenues par les partenaires :

1) La création d'un fond air-bois & énergies renouvelables

Cette action vise à accompagner les particuliers dans le changement de leur ancien système de chauffage, en favorisant le remplacement par des solutions au bois (granulés...) plus performantes ou par des énergies renouvelables.

Cette action sera un nouveau cadre contractuel dans le cadre du subventionnement régional du Fond Air Bois d'Annemasse Agglo, contribuera également au Fond Air Bois d'Arve et Salève. Une étude de préfiguration, portée en 2020 par le Pôle métropolitain, viendra définir les modalités de mise en œuvre et de gestion de cette action.

Montant total de l'opération : 400 000€

Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 320 000€

2) Le renouvellement des flottes de véhicules publics

Il s'agit d'accompagner le renouvellement des flottes de véhicules des collectivités du territoire (EPCI, Communes) en impliquant un changement de motorisation pour aller vers des solutions plus écologiques : électricité, gaz ou hydrogène.

Opération : 100 Véhicules à remplacer, dont un subventionnement forfaitaire de 3 000 € pour chaque renouvellement.

Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 300 000 €

3) Aménagements, équipements et services pour la mobilité douce

Dans le cadre du schéma cyclable du Grand Genève, il est proposé d'accompagner le déploiement de voies cyclables à l'échelle du Genevois français. Seront priorités les tracés se situant à proximité d'un pôle d'échange multimodal ou ayant un emplacement stratégique. Cette action comprend également les équipements facilitant la mobilité douce et modes actifs : abris, signalisations.

Les tracés bénéficiant d'ores et déjà d'un subventionnement régional (ViaRhôna ou autres...) ne pourront pas bénéficier d'un accompagnement par la Convention AIR.

Montant total de l'opération : 4 100 000 €

Subventionnement sollicité : 2 870 000 €

4) Autopartage et services associés

Cette opération permettra le développement de nouvelles stations d'autopartage à l'échelle du territoire. L'action comprend également l'aménagement des stations.

Montant total de l'opération : 225 000 €

Subventionnement sollicité : 157 500 €

5) Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R

Le développement des offres P+R sur le territoire induit des besoins en sécurisation et système d'informations afin d'optimiser l'usage par la population. La mise en place des contrôles d'accès facilite le report modal et évite le stationnement longue durée local.

Huit P+R existants ont été préalablement identifiés.

Montant total de l'opération : 494 000 €

Subventionnement sollicité : 345 800 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de convention « Air du Genevois français » et son plan d'actions à trois ans, établis entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région-Auvergne-Rhône-Alpes, prévoyant la mobilisation de 4 millions d'€ de subvention régionale pour la période 2020-2022 ;
- **SOUTIENT** une recherche de mise en cohérence entre la Convention Air du Genevois français et la convention établie dans le cadre du PPA Vallée de l'Arve, impliquant les Communautés de communes du Pays Rochois et de Faucigny Glières, afin de permettre une convergence des plans d'actions et de la capacité d'intervention régionale.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, les documents correspondants pour cette contractualisation ainsi que tous documents afférents.

Monsieur Marc GENIX précise qu'un important travail a été mené avec les services des EPCI pour recenser les opérations qui seront éligibles dans le cadre de cette démarche.

POINT N°2 – BILAN « LA NUIT EST BELLE »

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que 152 communes du Grand Genève ont participé activement à l'évènement dont 76 françaises, 45 genevoises et 28 vaudoises. La baisse de l'intensité lumineuse a été notable même si « La nuit est belle » a également été le révélateur d'autres sources de pollution lumineuse très impactantes : les vitrines, enseignes commerciales et les locaux de bureaux, l'habitat privé et les infrastructures sportives. Il explique que 94 % des communes interrogées ont répondu ne pas avoir eu de problèmes techniques lors de cet évènement.

Par ailleurs, aucun accident ou incidents n'a été communiqué par les communes. Il en est de même pour la préfecture de Haute-Savoie.

Si le bilan est positif, Monsieur Pierre-Jean CRASTES fait part des retours négatifs provenant principalement de personnes qui ont été surprises par l'évènement et qui n'ont donc pas compris la raison de cette extinction.

À la suite de cette première édition, 80 % des 152 communes engagées dans « la nuit est belle ! souhaitent renouveler la démarche en 2020.

Madame Sylvie VARES ajoute que cet évènement s'est également traduit par l'organisation de 64 animations réparties sur le territoire (29 en France, 26 sur le Canton de Genève et 9 sur Région de Nyon).

Environ 2 500 personnes ont participé à ces animations.

En matière de communication, l'évènement a connu une couverture média exceptionnelle dès son annonce en avril. A ce jour, plus de 300 articles de presse ont été recensés (presse régionale, nationale et internationale).

L'enjeu désormais, est de réfléchir à l'organisation d'une nouvelle édition en prenant en compte les points à améliorer (qui ont été mis en exergue à travers ce premier bilan). Il s'agira par exemple, de travailler davantage sur la sécurité des piétons et des cyclistes, sur la collaboration avec les privés (commerce et habitat), sur les conditions de circulation des bus et trams TPG, améliorations techniques et organisationnelles.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que, lors de sa séance du 28 octobre 2019, le Groupe de Travail Thématique transition écologique du Grand Genève a exprimé son souhait de reconduire l'évènement. Il considère en effet que cette démarche permet de traiter d'un sujet important sur le plan de la transition écologique et d'impulser une dynamique intéressante sur le plan transfrontalier. Il a recommandé en parallèle de conduire un travail avec les communes pour une action durable sur l'éclairage public.

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POINT N°1 – BILAN DES EVENEMENTS ECONOMIQUES : DIGITAL ET SPORTS, SALON DxO ET HACKATHON HACKYOURSPORT

Monsieur Marin GAILLARD revient sur la participation du Pôle métropolitain aux derniers évènements économiques qui se sont tenus les 6 et 7 novembre dernier.

Le salon Digital et Sports Outdoor (dédié au business, à la promotion de l'innovation dans le secteur du digital pour le sport outdoor), a réuni cette année 323 personnes dont plus de 200 entrepreneurs, petites, moyennes et grandes entreprises.

Il a également rassemblé 20 intervenants experts qui ont animé des conférences et ateliers, afin de permettre aux entrepreneurs de l'industrie sports outdoor de prendre du recul sur l'enjeu de l'intégration du digital au sein de leur business.

Monsieur Marin GAILLARD précise que la contribution du Pôle métropolitain pour cet évènement s'est élevée à 23 400 €.

L'évènement « Hack Your Sport » (Le « hackathon » du DxO) initié par le Pôle métropolitain du Genevois français et en étroite collaboration avec l'European Scientific Institute, a proposé pour cette seconde édition 2 jours d'évènement collaboratif et créatif pendant lesquels des équipes pluridisciplinaires ont recherché des solutions innovantes, simples et pratiques à des problèmes bien identifiés dans le domaine du sport et du digital. Au total, 148 participants étaient présents. Ce panel était constitué de 11 porteurs de projets issus du territoire du Grand Genève. Pour faciliter les démarches de ces derniers, des étudiants et professeurs issus de 8 écoles universitaires françaises et suisses dans les domaines du digital et du sport étaient présents. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'Enseignement Supérieur du Genevois français, « GrandForma ».

Ces deux jours d'évènement ont été rythmés par des conférences, d'ateliers, de temps de réseautage et des séances de coaching personnalisés.

La contribution du Pôle métropolitain est de 28 300 €.

VII. GRAND GENEVE

POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

Monsieur Jean DENAIS rappelle l'inauguration du Tramway Annemasse-Genève programmée le 14 décembre prochain.

VIII. DIVERS

La séance est levée à 21h30